

ANNONCES NOUVELLES.

Théâtre Royal.—Ce soir. Le Général Tom Pouce. Place pour toucher l'Orgue demandée. Assemblée de: Odi-Fellows.

Nous prions nos abonnés des Campagnes dont le semestre est expiré le 1er Juillet couvant, de nous en faire parvenir le montant, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans l'envoi du JOURNAL et de L'ALBUM MENSUEL. On peut envoyer par la poste les sommes qu'on voudra nous rembourser et dans ce cas seulement, nous offrons volontiers de payer le port.

LIGNE DE STEAMERS ANGLAIS DE L'ATLANTIQUE.

Table listing ship departures from Liverpool and New York, including ship names like Hibernia, Europa, and departure dates.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 18 JUILLET 1848.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Des membres de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships. RAPPORT DU COMITÉ CENTRAL.—ELECTIONS DES OFFICIERS.

L'Assemblée générale des membres de cette association, convoquée par le comité central, en vertu des réglemens, pour recevoir le rapport du comité sortant de charge et procéder à l'élection annuelle des officiers généraux de l'Association, s'est tenue, vendredi soir, le 14 du courant, dans le marché Bonsecours, suivant l'avis officiel publié dans les journaux français de cette ville.

En l'absence de Mongr. de Montréal, président de l'Association, C. S. Chénier, écrivain, l'un des vice-présidents, prit le fauteuil.

Le président lut une lettre de J. Roy, écrivain, dont suit la copie:—

Montréal, 13 juillet 1848. Monsieur.—Ayant vu avec peine et surprise par quelques journaux que l'on craint quelque but politique dans l'association des Townships et redoutant les préjugés de ceux qui désireraient susciter des entraves au succès de cette généreuse entreprise, veuillez informer l'association que je résume mes fonctions de vice-président, cependant comme individu, je vous prie de croire que je ne négligerai aucun effort pour avancer, ensemble avec vous tous, le but de l'association.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et obt. Servit. J. ROY. Sec. Ass. des Townships.

Le Président lut aussi la lettre suivante de M. O'Reilly:—

Mercredi soir, 12 juillet, à bord du Québec. Monsieur.—Je me rends du nouveau à Sherbrooke d'où j'en suis descendu à la hâte pour l'Assemblée qui a eu lieu lundi à Québec. Vous apprendrez avec plaisir que cette assemblée, quoique improvisée a donné à l'œuvre de la Colonisation un élan qui recevra une impulsion nouvelle d'une assemblée générale qui sera convoquée la semaine prochaine.

On doit aussi réunir nos Dames Québécoises afin d'engager leur zèle, leur vertu, leur patriotisme dans l'entreprise doublement sainte que l'on a commencée. Croyez que je saurai trouver en mon cœur des sons qui auront de l'écho dans les âmes Canadiennes. De plus je me suis engagé publiquement à parcourir en personne les principales paroisses, dans l'espérance de réunir à l'Association tous ceux qui aiment leur pays et leurs frères. Puissé-je obtenir ainsi la puissante coopération de tous les membres du clergé. Ce seul appui me garantirait le succès; et sans cet appui le succès est un problème que je craindrais de résoudre. Toujours ai-je la confiance que je ne manquerai ni à moi-même, ni à mon œuvre. Je ne l'abandonnerai que lorsque son existence et sa viabilité auront été démontrées par des bienfaits assez nombreux pour rallier autour de ses promoteurs tout ami du Canada.—Les quelques mois qui me restent à demeurer dans le pays, seront consacrés uniquement à l'Association des Etablissements Canadiens.

Vous aurez à faire les Elections des officiers généraux, vendredi prochain. Je crois qu'il y a une assemblée préliminaire, et j'en suis ravi. Car j'ai l'espérance que tout ce qu'il peut y avoir de mécontentement de part et d'autre y éclatera, et que l'Assemblée publique se passera avec cet enthousiasme et cette harmonie qui augurent pour les autres comme pour moi, vie longue et utile à l'Association. Oh! j'en conjure tous ceux qui peuvent avoir quelque reproche à faire, de se rappeler, que l'arbre que nous avons planté le printemps dernier doit croître, fleurir, fructifier, n'importe quelles mains amies le cultivent. Que les uns croient que leurs soins et leur culture rapportent une plus grande abondance de fruits; que les autres s'imaginent que leur

nement dans les environs des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin.

Mais il paraît que le courage plein d'élan des insurgés les intimidait, et ils furent battus dans d'autres quartiers. Lamarque monta à cheval et fut partie de l'état-major du général Cavaignac; il parcourut Paris, mais ses efforts furent impuissants et il devint évident que la force des armes pouvait seule décider la question.

Les forces du gouvernement furent partagées en trois divisions et des masses de troupes, secondées par l'artillerie, attaquèrent les positions des insurgés; cependant le vendredi se passa, et l'insurrection avait l'avantage.

Le samedi 21, l'Assemblée Nationale se déclara en permanence et Paris fut mis en état de siège. Le pouvoir exécutif fut délégué avec plein pouvoir au général Cavaignac, et à 10 heures les membres de la commission exécutive résignèrent leur autorité; ils déclarèrent qu'ils auraient manqué à leur devoir et à leur honneur s'ils avaient abdiqué plus tôt. Comme la sédition est un péril public, ils ne se retiennent que devant l'Assemblée. Les rapports arrivaient coup sur coup à l'Assemblée; ils annonçaient le massacre des gardes nationaux, la chute des généraux les uns après les autres, sous les coups des insurgés; la consternation était générale et poignante.

Plusieurs fois, mais en vain, le général Cavaignac comme les insurgés de se rendre et de mettre bas les armes. Toute la journée du samedi fut un combat acharné des deux côtés; il se ralentit un moment pendant la courte durée d'un orage. Tout interrompu, le vendredi la mousqueterie fut non interrompue; le samedi le massacre sur la cote gauche de la Seine fut horrible.

Pendant la nuit du vendredi jusqu'à trois heures du samedi, le canon et la fusillade ne cessèrent de gronder. Pendant cet intervalle d'atrocités, l'Assemblée ne tint aucune séance. On fit la proposition d'envoyer une députation de l'Assemblée pour apaiser les révoltes, mais tous les rapports s'accordaient à prouver que les insurgés étaient déterminés à vaincre ou à mourir.

A minuit, dans la nuit du samedi à dimanche, la capitale était dans un état des plus affreux; le combat continuait sans relâche. Un grand nombre de troupes arrivaient des départements voisins, mais toutefois, les insurgés avaient rendu leurs retranchemens inexpugnables, et repoussant avec plus ou moins de succès les efforts dirigés contre eux. Le drapeau rouge, avec le mot république démocratique sociale, était déployé.

A l'ouverture de l'Assemblée Nationale, le dimanche matin, le président annonça que le gouvernement avait complètement cessé l'insurrection sur toute la rive gauche de la Seine, mais après des pertes et des mes, et que le général Cavaignac avait donné aux insurgés de la rive droite, jusqu'à 10 heures, pour poser les armes, et qu'en cas de refus il s'emparerait de leurs retranchemens du faubourg St. Antoine, et qu'ils seraient tous passés au fil de l'épée. La grosse artillerie avait pris position, et il n'y avait nul doute que l'insurrection cesserait; cet espoir cependant ne fut pas réalisé.

On se battit toute la journée du dimanche; le carnage fut horrible, surtout dans les rangs de la garde nationale.

On croyait le lundi matin qu'ils se rendaient, mais cet espoir s'évanouit de nouveau. A dix heures le combat recommença; on se battit pendant deux heures avec une bravoure sans exemple dans l'histoire, mais enfin, sur tous les points les troupes l'emportèrent et les insurgés furent tués sur la place, faits prisonniers ou prirent la fuite hors de Paris dans la direction de Vincennes. Les quartiers coupés entre le faubourg St. Antoine, le Temple, Ménilmontant et Popincourt furent au pouvoir des troupes du gouvernement.

La dernière banlieue des insurgés se réfugia dans le cimetière de Pén-la-Chaise; mais elle y fut poursuivie par la garde mobile classée de ce canton, et immolée dans les champs voisins.

Le mardi, l'insurrection est terminée. Le nombre des morts est très élevé, non moins de 14 généraux ont été mis hors de combat, perte plus grande que celle des plus célèbres batailles de Napoléon. Parmi les tués, on compte les généraux Négrier, Desat, Brea, Charbonnet et Renault, et d'autres ont été dangereusement blessés. Quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée Nationale sont au nombre des morts, un assez grand nombre de blessés, mais la liste la plus étonnante est celle de l'armée de Paris.

Le vénérable prêtre, officier de dimanche, d'aller comme message de paix au milieu des insurgés. Le général Cavaignac l'aurait vu cette démarche était pleine de dangers, mais le pasteur chrétien persista. Il s'avança, accompagné de deux vicaires, vers les barricades, avec une bannière d'olivier en signe de paix; une balle de fusil l'atteignit et il tomba mortellement blessé.

Les insurgés le firent transporter à l'hôpital Saint-Antoine, qui était le plus près; il y reçut les derniers sacrements, puis rendit le dernier soupir.

L'éditeur du Père Duchêne, M. Laroche, reçut une balle à la tête, à la barricade Rochechouart. Il était habillé en ouvrier et se battait dans les rangs des insurgés. On ne connaît probablement jamais le nombre exact des morts; il a été grand, on le porte à 9 ou 10 mille du côté de la troupe; mais ce chiffre est exagéré.

Le nombre de prisonniers se monta à 5,000; toutes les prisons sont pleines ainsi que les caves des Tuileries. Une commission militaire est déjà en séance; tous ceux pris les armes à la main seront sans doute déportés aux îles Marquises ou dans quelque colonie française transatlantique.

On a proposé un décret dans ce sens. Nous n'avons pas de place aujourd'hui pour citer de nombreux actes d'héroïsme. Des soldats ont déployé un courage sublime. D'un autre côté la cruauté sauvage avec laquelle les insurgés combattaient passe toute croyance; ils ont mis à la torture plusieurs de leurs prisonniers; leur coupant les pieds, les mains, et se conduisant, dit-on, en vrais barbares.

Paris, 28 Juin.—Les suites des terribles journées que nous venons de traverser ont encore occupé aujourd'hui la séance de l'Assemblée Nationale. M. le président Senard a donné lecture à la Chambre d'un projet d'Adresse au Peuple français. Cette Adresse, dont la première partie surtout a plusieurs fois provoqué des applaudissements enthousiastes et des cris de: Vive la République! a été adoptée à l'unanimité. [Nous en donnons le texte plus bas.]

Le général Cavaignac est ensuite monté à la tribune pour déposer le pouvoir dictatorial que la Chambre lui avait confié dans le moment du péril. La dictature a cessé; mais l'état de siège subsistera aussi longtemps que les circonstances le rendront nécessaire. Puisque cette fatale nécessité disparaît dans le délai de plus bref, et puisse la France, qui jouissait depuis trente ans de la liberté ne pas reprendre les habitudes du despotisme!

Sur la proposition de M. Senard, des remerciemens ont été votés au général Cavaignac; et le général a fait comprendre dans ces remerciemens, l'armée, la garde nationale, les généraux qui ont combattu sous ses ordres, et enfin le président lui-même, M. Senard.

Restait à constituer le nouveau pouvoir exécutif. M. Martin (de Strasbourg) a proposé de déléguer ce pouvoir au général Cavaignac, avec le titre de Président du Conseil et le droit de nommer les ministres.

la seconde partie de cette proposition. Plusieurs membres auraient désiré que la Chambre nommât elle-même le ministère; mais la proposition a été adoptée dans son ensemble à une immense majorité, et la Chambre s'est ensuite ajournée à huit heures.

A huit heures, la séance a été reprise. Le général Cavaignac, président du conseil, est monté à la tribune pour donner connaissance à la Chambre de la liste des nouveaux ministres.

Le nom de M. Carnot a excité quelques murmures. On a fait observer aussi que l'amiral Leblanc (1) n'était pas membre de l'Assemblée Nationale; mais, comme il existe aucune loi ni aucune convention qui exige que les ministres soient nécessairement pris parmi les députés, la Chambre a terminé cette discussion en adoptant la question préalable.—La séance a été levée à neuf heures.

NOUVELLE ORGANISATION DU GOUVERNEMENT.

Le GÉNÉRAL CAVIGNAC, Président du Conseil DES MINISTRES. Investi du pouvoir exécutif.

MINISTÈRE.

- MM. Senard, à l'Intérieur. Général Bédau, aux affaires étrangères. Godehaux, aux finances. Bethmont, à la justice. Général Lamoricière, à la guerre. Carnot à l'Instruction publique. Tourret, à l'Agriculture et au Commerce. Recurt, aux travaux publics. Bastide, à la marine.

On assure que le général Cavaignac a nommé commandant de la garde nationale de Paris le général Changarnier.

M. Marie a été nommé président de l'Assemblée Nationale, en remplacement de M. Senard, par 411 voix, contre M. Dufaure 297.

Aux dernières dates on parlait de l'arrestation de MM. Ledru-Rollin, Lamarque et F. Oron; le bruit n'avait rien de positif, cependant beaucoup de personnes étaient d'avis qu'on s'assurerait d'eux sans retard. Suivant une autre version, on aurait été donné d'arrêter simultanément Lamarque, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Causidière et Lagrang.

D'après le Constitutionnel, on aurait trouvé parmi les papiers saisis au domicile de M. de Flotte, diverses lettres de Lamarque, ainsi qu'un passe-port signé par lui et un autre par Louis Blanc.

On aurait découvert, assure-t-on, que les dépêches télégraphiques tendant à appeler à Paris les troupes des départements n'auraient pas été expédiées avec la rapidité convenable. On parle même de fausses dépêches qui auraient été transmises dans diverses directions. Mais ce sont là des rumeurs sur lesquelles il est impossible de faire fond.

Durant les journées de vendredi et samedi, Barbès se croyait assuré que ses amis le délivreraient. Jusqu'ici, il avait été fort négligé dans sa mise, mais ces jours-là il était en grande toilette, et prêtait l'oreille aux moindres bruits.

A 6 h., lui, avait annoncé qu'il serait à Paris le vendredi au soir, et que les insurgés lui désignaient un commandement. On commença à s'apercevoir de l'étendue du danger où l'on se trouvait il y a quelques jours.

Le Constitutionnel, qui semble se plaire à recueillir et publier les détails les plus noirs des journées de la Saint-Jean, contient ce matin les lignes suivantes:—

Des actes d'une révoltante atrocité, commis par les rebelles, nous sont signalés. Nous n'hésions pas à les publier pour montrer une fois pour toutes quels sont les ennemis de la société et de la civilisation.

Une femme, arrêtée hier, avait avec elle une horrible franchise qu'elle avait tranché la tête à trois gardes nationales. Sur plusieurs barricades, des têtes coupées et collées de képis avaient été placées comme des épouvantails. Enfin, une tête, dans la bouche de laquelle on avait enfoncé de la poix et mis une meche, a été plantée sur une pique. Cet horrible funal a été allumé, et les misérables qui avaient commis cet acte d'effroyable barbarie, chantaient autour de ce hideux trophée: Des lampions! des lampions!

Le Progressif rauchois, journal de Féramp, annonce qu'une conspiration royaliste a été découverte à Paris. Ceci concorde, dit ce journal, avec le passage à Rouen, cette nuit, de trois jeunes gens qu'on suppose être les fils de l'ex-roi; et que la police poursuit sur la route de Caen qu'ils ont prise.

—On lit dans le Constitutionnel:—

Après avoir été atteint si malheureusement, M. l'archevêque de Paris a été transporté dans une maison de la rue Saint-Antoine, puis on l'a, vers trois heures, transféré à l'archevêché.

Pendant la route, il était escorté par des gardes mobiles. La physionomie d'un de ces courageux enfants l'avait frappé, l'avant vu combattre et arracher un sabre à son ennemi, après en avoir reçu des blessures à la tête.

Il l'a fait approcher, il avait encore la force de soulever ses bras, il a pris une petite croix de bois surmontée d'un crucifix, et suspendue à un collier noir, et l'a remise au jeune héros en lui disant: Veuille pas cette croix... mets-la sur ton cœur, cela te portera bonheur....

François Delavignère, c'est le nom du garde, a fait serment, les mains jointes et dans une attitude de prière, de conserver à jamais ce précieux souvenir du vénérable prélat mourant. Delavignère appartient à la 7e compagnie du 4e bataillon.

M. Leclère, fils, reçut un coup de feu dans le ventre et tomba dans les bras de son père, qui marchait à côté de lui; au moment où ce malheureux père, décoré de la croix de la Légion d'Honneur et de la croix de Juillet, donnait les premiers soins à son fils, une seconde décharge part, et l'infortuné jeune homme, déjà blessé, reçoit à la gorge une balle qui le tue raide. Aussitôt M. Leclère père quitte les rangs, rentre chez lui, y trouve son second fils, lui fait prendre un fusil et le ramène dans les rangs de la compagnie, que tous les deux n'ont plus quittés.

—Un nouveau journal va paraître à Londres, dans quelques jours, sous le patronage de M. Guizot et de M. de Metternich. Il aura pour titre le Spectateur de Londres.

[1] L'amiral Leblanc a refusé le portefeuille de la marine qui lui était offert.

propre travaux seraient seuls utiles. Ce n'est toujours que lutte de zèle et de patriotisme dans une cause qui est chère à tous, parce que tous en sentent l'immense importance. Des fils qui travaillent pour une mère bien aimée peuvent rivaliser d'efforts et de dévouement. Leurs talents peuvent avoir divers résultats, mais la sainte fin et le pur motif qui guident leurs cœurs et leurs bras, doivent leur défendre d'interrompre leurs douces fatigues pour de vaines querelles. Cette fois je n'entends point parler de politique. Un prêtre est en mauvaise compagnie avec cette politique. Mais je parle de ce plus ou moins de zèle que notre chère jeunesse pourrait avoir pour notre œuvre, par suite des Elections.

Que ceux qui viendront à l'Assemblée de vendredi se rappellent qu'ils ont un devoir sacré à remplir, sacré parce que la portée de leurs actes est incalculable. Ils seront en présence de la Patrie, qui aura les yeux sur eux. Qu'ils déposent sur son autel tout ressentiment, et puis, qu'ils donnent à l'Association les officiers que dans leur âme et conscience, ils croient les plus capables d'en assurer l'utilité et la permanence. Cette assemblée est un sanctuaire du plus pur patriotisme, comme l'Association est un terrain neutre et sacré, où toutes les vertus et toutes les opinions se peuvent et se doivent rencontrer sans froissement, afin de coopérer au salut de nos frères.

Daigne le ciel m'accorder de savoir que tout se sera passé comme je le désire et le demande! Agréez, Monsieur, l'hommage de mon respect et de ma sincère estime.

B. O'REILLY.

L'hon. A. N. MORIN.

Puis le Secrétaire lut le rapport du Comité Central.

Rapport officiel du Comité Central de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships.

Le comité a l'honneur de faire rapport que depuis qu'il est entré en fonctions il a siégé seize fois.

Dès sa première séance, le comité a pris des mesures pour assembler les différents quartiers de la ville, pour y faire faire l'élection des comités locaux qui devaient, suivant les réglemens, organiser leurs localités respectives en centures et décures. Le comité n'a pas encore reçu de rapports de ces différents comités locaux.

Dès les premières séances, le comité a aussi exigé de son trésorier E. R. Fabre, Ecuyer, le cautionnement requis par les réglemens et à l'instant même, l'honorable L. J. Papineau et Jos. Roy, écuyer, se sont rendus cautions du trésorier.

Le comité a fait imprimer les réglemens adoptés à l'Assemblée générale du Marché Bonsecours, et les a fait tirer à cinq mille exemplaires, afin de pouvoir les répandre partout le pays et faire reconnaître le but et les moyens de l'association.

Un des principaux devoirs du comité pour atteindre le but de l'association, était de trouver des terres qui par leur situation et des conditions avantageuses pussent encourager les colons à s'y rendre, le comité s'en est occupé dès la première réunion, et a l'instant même M. Galt, commissaire de la compagnie dite British American Land Company, des négociations, au sujet des vastes possessions de cette compagnie, à l'est du district de Montréal. Les négociations ont eu pour résultat, comme les journaux l'ont déjà annoncé, l'adoption du projet de former le premier établissement dans le township de Roxton. La situation de ce township à quelques lieues des anciens établissements, sa proximité d'un chemin de fer, en voie de construction, enfin la grande quantité de terres que la compagnie offrait à la disposition de l'association, tels sont les motifs puissants qui ont porté le comité à croire que ce township réunissait le plus grand nombre des conditions désirées pour un nouvel établissement dont le succès ou la non réussite devait avoir une telle influence sur l'entreprise entière.

La suite des opérations du comité lui ont prouvé que si le township choisi n'offre pas tous les avantages qu'on aurait pu désirer, il paraît cependant tel que l'association peut espérer d'y voir s'établir une colonie assez nombreuse de cultivateurs et cela sous peu de temps. Le comité informe même le public que plusieurs familles sont déjà rendus sur les lieux et que le premier colon qui se soit établi dans ces forêts désertes est un nommé Jean Bie. Cousineau de St. Laurent qui a déjà préparé à la culture trois à quatre arpens de terre.

Le comité expose qu'il a remis au dessus de 150 recommandations à des personnes portant des certificats de moralité, de sobriété et d'industrie qui se dirigeaient vers Roxton.

A la suite des communications avec M. Galt, le comité a cru devoir se mettre en relation avec le gouvernement provincial au sujet des terres de la couronne. Le président, Monseigneur de Montréal a vu lui-même le gouverneur dont les dispositions favorables envers l'association ne sont pas douteuses, puis le comité dans une requête rédigée par un de ses membres a fait au gouvernement la demande de concessions de terres gratis, ou au plus bas prix possible. Le réponse du gouvernement a été favorable. Ces deux documents ont été publiés et le comité ne croit pas nécessaire d'en rappeler le souvenir. Dans la réponse du gouvernement se trouvait cependant une condition à l'octroi des terres, c'était d'obliger le colon à défricher seize acres de terre dans les quatre premières années d'occupation. Cette condition parut d'un accomplissement trop difficile pour une classe de cultivateurs si pauvres que ceux qui recherchaient d'abord les townships. Sur les représentations du comité, le gouvernement a bien voulu modifier cette condition et réduire le nombre d'acres à défricher à douze.

Dans le but de donner à l'association l'impulsion générale qui doit nécessairement résulter de l'unité d'action, le comité s'est hâté de se mettre en rapport avec nos frères de Québec. Les secrétaires ont adressé au comité central de cette ville copie de tous les procédés de celui de Montréal avec tous les documents en leur possession. Cette communication s'est faite le 5 juin dernier. Le comité espère que la réponse ne tardera guères et que des relations constantes uniront deux associations dont le but patriotique

est le même et dont la marche uniforme dans une si sainte mission ne peut que conduire au bonheur et à la prospérité du pays, surtout de nos compatriotes dont l'association a principalement l'intérêt en vue.

De toutes les paroisses du district une seule a fait au comité un rapport officiel de son organisation par la voie de son secrétaire M. Chs. LaBerge: c'est la paroisse de Ste. Marie de Monnoir. Le comité a vu par les journaux que trois paroisses celles de Beauharnais, du Sault au Récollet et de l'Assomption s'étaient organisées.

Le comité a eu indirectement information de l'organisation de douze décures dans la section de la ville, de six dans le quartier St. Antoine et de vingt-et-une dans le quartier St. Laurent.

Le comité a aussi appris qu'une centurie s'engageait à payer d'avance pour cent ans, c'est-à-dire £12 10 0 pour chaque membre avait commencé son organisation, et qu'une autre centurie s'engageait à payer dix ans d'avance, c'est-à-dire £1 5 0 pour chaque membre, était sur le point de terminer son organisation.

Tout donne à espérer que le zèle et la générosité de ceux qui ont commencé ces travaux ne se ralentiront pas; que tous les citoyens travailleront ardemment et sans délai à l'organisation complète de la cité, et qu'aux prochaines élections le trésorier aura de nombreux et considérables versements à annoncer.

Le comité a aussi l'honneur de soumettre le rapport du trésorier.

Par ordre du comité,

L. LABRECHE-VIGER,

S. A. A. E. C. T.

Le Rapport du Trésorier fait voir que l'association a reçu en argent de Son Excellence le gouverneur général la somme de £20 et £1 5 de S. G. l'Evêque de Montréal, ce qui forme en tout un avoir de £21 5. Les dépenses contingentes depuis la formation de l'Association pour meubles, papeterie, éclairage, etc., se sont élevées à £14 19 10; ce qui laisse une balance entre les mains du Trésorier de £6 5 1/2 à la disposition de l'Association.

Sur motion de MM. R. Lafamme et A. Mousseau; Résolu: Que le rapport du comité central soit adopté et que l'Assemblée concoure dans les vœux exprimés dans le dit rapport.

G. E. Cartier, écrivain, étant alors invité à parler, fit quelques remarques et termina par une motion, proposant plusieurs officiers à la fois.

Le président déclina, comme question d'ordre, que les officiers ne devaient être proposés à l'élection que un à un.

M. Cartier en appela de la décision du président à celle de l'Assemblée qui confirma par trois fois la décision du président.

M. Cartier, secondé par M. F. Glackemeyer, proposa l'hon. A. N. Morin, comme président.

Ovide Leblanc, écrivain, secondé par Amable Lafamme, écrivain, proposa en amendement Mongr. de Montréal, comme président.

L'amendement mis aux voix fut adopté. La motion principale telle qu'amendée passa sans division.

J. Papin, écrivain, secondé par F. X. Brazeau, écrivain, proposa

« Que vu la résignation de Jos. Roy, écrivain, comme premier vice-président, l'hon. L. J. Papineau fut élu premier vice-président du comité central. » La motion fut adoptée.

A. A. Dorion, écrivain, secondé par O. Leblanc, proposa l'hon. A. N. Morin, comme second vice-président. Adopté.

E. R. Fabre, écrivain, secondé par J. Leclair, écrivain, proposa C. S. Chénier, écrivain, comme troisième vice-président. Adopté.

M. V. P. W. Dorion, secondé par M. G. Lafamme, proposa O. Fréchet, écrivain, comme quatrième vice-président. Adopté.

Es. Delorme, écrivain, secondé par E. Roy, écrivain, proposa E. R. Fabre, écrivain, et Messire J. Larocque comme trésoriers de l'Association.—Adopté.

Es. Perrault, écrivain, secondé par Jos. Leclair, écrivain, proposa R. Trudeau, puis L. P. Boivin, puis E. Dufort, écrivain, comme auditeurs des comptes. Adopté.

L'hon. A. N. Morin vint à cet instant, dans la salle et annonça qu'ayant appris qu'on l'avait choisi comme vice-président, il venait exprimer son regret de se voir obligé de résigner la charge qu'on lui avait déferée.

Le président demanda à l'Assemblée si elle acceptait la résignation de l'hon. M. Morin. L'Assemblée répondit à l'unanimité qu'elle n'acceptait pas. Cependant M. Morin insista, et enfin

O. Leblanc, écrivain, secondé par M. C. Lacroix, proposa que Olivier Berthelot, écrivain, fut élu vice-président en remplacement de l'hon. A. Morin. Adopté.

E. U. Piché, écrivain, secondé par T. Lespérance, écrivain, proposa, par trois motions consécutives, MM. LaBêche-Viger, L. Delorme et P. C. Duranceau comme secrétaire et assistants-secrétaires archivistes.

Ces trois motions furent adoptées.

P. C. Duranceau, écrivain, secondé par M. E. La Brosse, proposa par trois motions consécutives MM. J. Papin, J. Douro et R. Lafamme comme secrétaires et assistants-secrétaires correspondants.

Ces trois motions furent adoptées.

Sur motion de D. E. Papineau, écrivain, secondé par Es. Perrault;

Résolu: Que des remerciemens soient votés au nom de l'association, à Son Excellence le gouverneur-général et au ministère pour la réponse libérale faite par le secrétaire provincial à la requête du comité central.

Sur motion de M. L. Lanctot, secondé par M. J. A. Plinguet;

Résolu: Que des remerciemens soient votés aux officiers sortant de charge pour les services qu'ils ont rendus à l'association depuis leur nomination.

L'Assemblée s'ajourna après avoir voté des remerciemens au président.

C. S. CHÉNIER, président.

Ls. LABRECHE-VIGER, sec.

Montréal, 15 juillet 1848.

On se plaint généralement de la durée des temps et il faut dire que les temps sont en ce moment plus durs et difficiles. En ce moment le commerce, l'industrie, tout est stagnant. A peine si la présence en cette ville d'un grand nombre d'étrangers voyageurs lui donne quelque animation. Les transactions commerciales et financières sont très difficiles. Les valeurs de toutes espèces sont tombées dans le marché et les fonds immobiliers eux-mêmes sont très dépréciés. Il n'y a aucun doute que cet état de choses est le résultat de la panique commerciale de 1847, et que nous éprouvons aujourd'hui le contre-coup des désastres qui ont ruiné l'an dernier tant de spéculateurs et de négociants. Les pertes ont été énormes pour les marchands canadiens, pour ceux qui avaient risqué, quand vint la baisse sur les farines.

C'est là une des conséquences malheureuses du système commercial qui fait de nos marchands des spéculateurs, au lieu de simples exporta-